

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON**

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 avril 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. BERTHIER représenté par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme VIAN.

**Objet : Approbation du compte de gestion du comptable des finances publiques,
Service de Gestion Comptable de Dijon (SGC-Dijon) – Exercice 2023**

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif du Président qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le Comptable des finances publiques, Service de gestion Comptable de Dijon (SGC - Dijon) du CCAS.

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière du CCAS de Dijon.

Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution ;
- la seconde est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été « mouvementés » ou non au cours de l'exercice passé ;
- la troisième est le bilan.

Ainsi, les grandes masses du bilan au 31 décembre 2023, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière décrite ci-après :

ACTIF NET (en milliers d'euros)		PASSIF (en milliers d'euros)	
Actif immobilisé	2 014,19 €	Fonds propres	3 991,69 €
Actif circulant (disponibilités)	3 112,55 €	Provisions pour risques et charges	0,00 €
Comptes de régularisation	1,43 €	Dettes (fournisseurs)	1 131,48 €
Total	5 128,18 €	Comptes de régularisation	5,01 €
		Total	5 128,18 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023, exprimés en euros, se présentent comme suit (Cf. page 13 du compte de gestion 2023, annexé au présent rapport) :

Budget Principal			
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	484 817,45	11 092 199,50	11 577 016,95
Titres de recettes émis (b)	202 408,29	9 086 861,33	9 289 269,62
Réductions de titres (c)	0,00	1 491,86	1 491,86
Recettes nettes (d = b - c)	202 408,29	9 085 369,47	9 287 777,76
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	484 817,45	11 092 199,50	11 577 016,95
Mandats émis (f)	120 787,71	9 352 004,15	9 472 791,86
Annulations de mandats (g)	600,00	6 266,78	6 866,78
Dépenses nettes (h = f - g)	120 187,71	9 345 737,37	9 465 925,08
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	82 220,58	-260 367,90	-178 147,32
+ REPRISE DU RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	186 317,45	2 040 296,50	2 226 613,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	268 538,03	1 779 928,60	2 048 466,63
Budget annexe les Marronniers			
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 190,59	610 985,00	631 175,59
Titres de recettes émis (b)	4 950,50	516 217,46	521 167,96
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	4 950,50	516 217,46	521 167,96
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	20 190,59	610 985,00	631 175,59
Mandats émis (f)	6 459,28	517 913,46	524 372,74
Annulations de mandats (g)	0,00	1 696,00	1 696,00
Dépenses nettes (h = f - g)	6 459,28	516 217,46	522 676,74
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	-1 508,78	0,00	-1 508,78
+ REPRISE DU RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	12 190,59	0,00	12 190,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	10 681,81	0,00	10 681,81

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Comptable des finances publiques,
- l'état de l'actif, l'état du passif.

Après s'être assuré que le Comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir statué sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent, pour le budget principal et le budget annexe « Les Marronniers », les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Comptable des finances publiques ;
- déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Comptable des finances publiques n'appellent ni observation ni réserve de leur part ;
- autorisent Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Direction des Affaires Générales et Budgétaires : 1

Ressources internes : 1